



COLLOQUE CONJOINT 2017  
DE LA TRÉAQFP ET DE LA CPFGE

## Initiation au financement de la FGA

### Atelier A-6

4 mai de 10 h 45 à 12 h

Pierre Marchand, MBA

Pierre Marchand, MBA

1

### Atelier A-6

Judi 4 mai, de 10 h 45 à 12 h

#### Initiation au financement de la FGA

L'atelier s'adresse aux nouveaux gestionnaires de la formation générale des adultes (FGA). Les caractéristiques de l'enveloppe fermée et de l'enveloppe ouverte seront présentées. La façon dont le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) calcule l'enveloppe fermée sera expliquée ainsi que le financement par le MEES de la concomitance et de la formation à distance (FAD). Si les règles budgétaires 2017-2018 sont disponibles, les principales modifications concernant la FGA seront présentées. Les participants pourront poser des questions sur des sujets non abordés dans l'atelier.

Personne-ressource :

Pierre Marchand, consultant

## Objectifs de la présentation

- Résumer le financement d'une commission scolaire
- Présenter le financement de la formation générale des adultes par le MEES
- Identifier les variables qui ont un impact sur le financement
- Mentionner les modifications apportées au projet de règles budgétaires 2017-2018



## Documents de référence du MEES

- Guide général sur le financement relatif aux règles budgétaires pour l'année scolaire 2017-2018
- Projet de règles budgétaires 2017-2018 – document technique
- Document complémentaire au projet de règles budgétaires de fonctionnement 2017-2018
- Règles budgétaires pour les années scolaires 2015-2016 à 2017-2018 pour les investissements – Version amendée – juin 2017
- Documents paramétriques 2016-2017
  - Document B : Calcul de l'allocation de base pour l'organisation des services et le produit maximal de la taxe scolaire
  - Document C : Calcul des ajustements à l'allocation de base pour les activités éducatives
  - **Document F** : Calcul de l'allocation de base pour les activités de la formation professionnelle
  - Document I : Calcul de l'allocation de base pour les investissements

# Partie 1

## Le financement d'une commission scolaire

Pierre Marchand, consultant

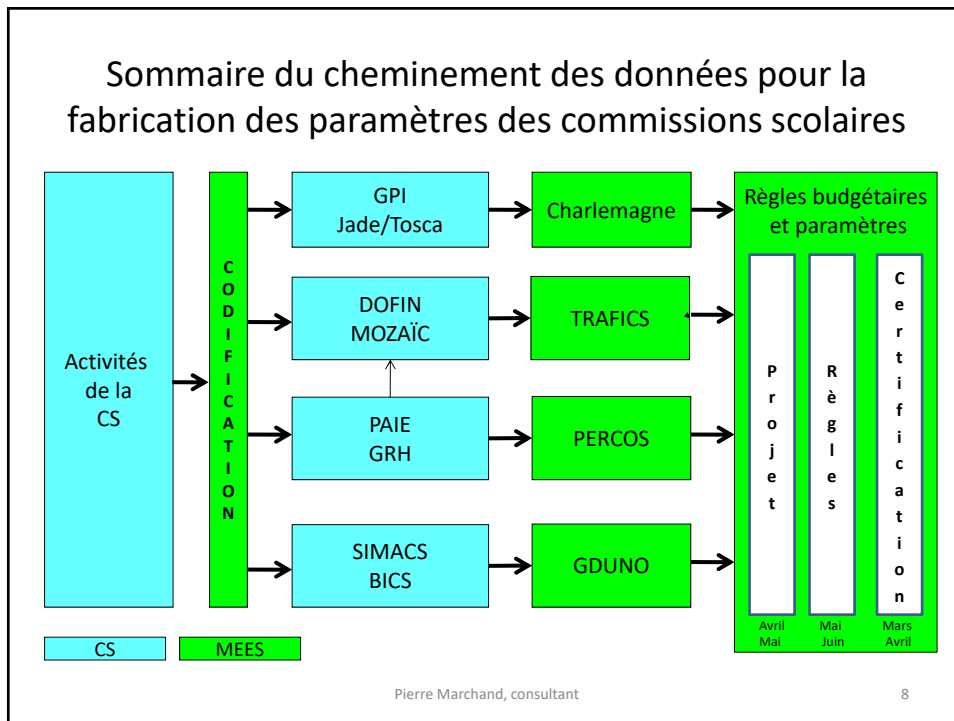
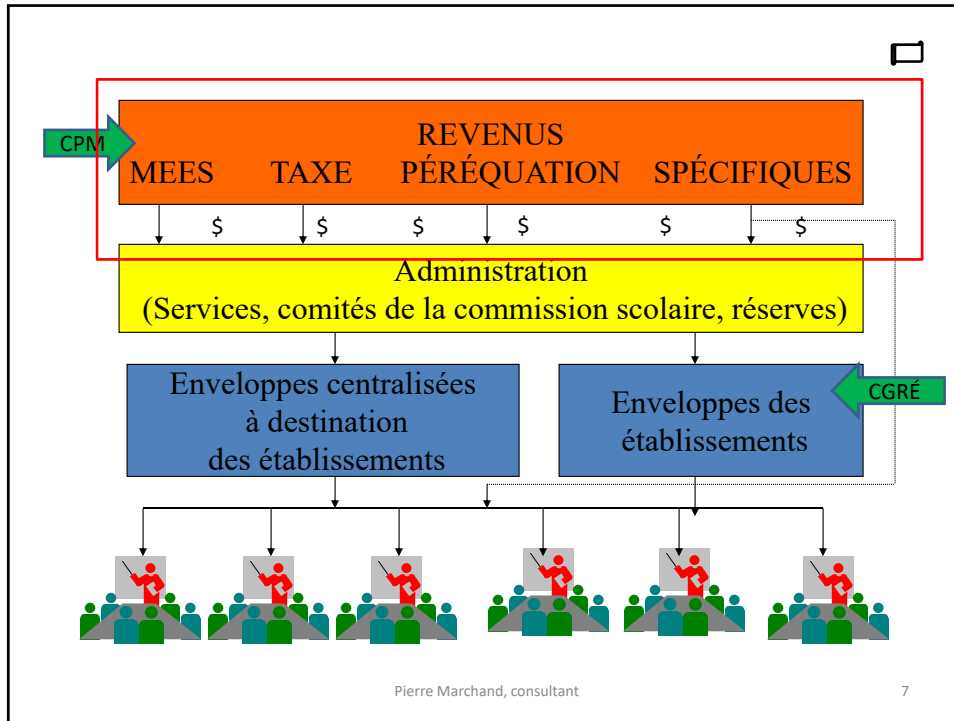
5

## Modèle du MEES pour financer les commissions scolaires

Fonctionnement					Investissements			
Activités éducatives			Organisation des services	Transport				
FGJ	FGA	FP			FGJ	FGA	FP	SRM & STI
Base	Base	Base	PMT	Contribution De la CS	Base	Base	Base	Base
Ajustements	Ajustements	Ajustements	Péréquation	PMT	Allocations supplémentaires <i>a priori</i>			
Allocations supplémentaires <i>a priori</i>			Allocations de base	Base				
Allocations supplémentaires <i>a posteriori</i>				Ajustements	Allocations spécifiques			
Autres sources de revenus								

MEES   MEES   Taxe   Financement des activités FGA

6



## Effets financiers des décisions

2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
<b>FGJ</b>				
<b>FP</b>				
<b>FGA</b>		80 %	20 %	

L'année de la décision: impacts sur les revenus et les dépenses de la commission scolaire.

Les déclarations de l'année courante serviront à établir les futurs paramètres de financement de la commission scolaire.

Très important d'avoir des modèles permettant de simuler les impacts des décisions, en particulier si la commission scolaire est en décroissance.

Décision Année de l'impact sur les paramètres de financement de la CS

9

## Partie 2

### Financement des activités de fonctionnement de la formation générale des adultes

Pierre Marchand, consultant

10

# Résumé des principales sources de financement en FGA

1. Allocations de fonctionnement
  - a) Allocation de base - **enveloppe fermée**
    - Les services de formation donnés aux élèves âgés de 16 ans ou plus
  - b) Allocation de base - **enveloppe ouverte**
    - La formation à distance
    - La reconnaissance des acquis
  - c) Allocations supplémentaires
2. Revenus autonomes
  - Produit maximal de la taxe (PMT)
3. Autres sources
  - Autres ministères
  - Formation sur mesure en entreprise
  - Autres types de formation
  - Revenus propres aux centres de formation
4. Allocations pour les investissements (autorisation d'emprunter)
  - Mobilier, appareillage et outillage (MAO)
  - Améliorations, modifications et transformations des bâtiments (AMT)

## Partie 2.1

### L'enveloppe fermée

## 2.1 L'enveloppe fermée

	Montant par élève \$	Effectif scolaire ETP 17	Allocation \$
Cours offerts en <b>présentiel</b> (12010) :			
Personnel enseignant	23	Annexe C x a	=
Encadrement pédagogique	41	Annexe C x a	=
Personnel de soutien	43	Annexe C x a	=
Ressources matérielles	45	124 x a	=
<b>Sous-total des cours offerts en présentiel (a)</b>	14		
Ajustement – pénitenciers fédéraux (b) (12020)	46		
Ajustement - établissements de détention provinciaux (c)	47		
Aide additionnelle aux élèves ayant des besoins particuliers (d) (12040)	48		
Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement - SARCA (e) (12070)	49		
Services du Récit (f) (12060)	52		
Formation continue du personnel scolaire (g) (12070)	54		
<b>ALLOCATION TOTALE (a + b + c + d + e + f + g)</b>			

Annexe C des règles budgétaires

a = nombre d'ETP de l'enveloppe fermée avant l'équilibrage de 5 %

15  
13

### Règles budgétaires 2016-2017 - Fonctionnement

Données 2016-2017

## Formation générale des adultes

ANNEXE C						
Allocations pour les activités éducatives des adultes de la formation générale						
Code	Commission scolaire	Personnel enseignant	Encadrement pédagogique	Personnel de soutien	Aide add. pour besoins particuliers	SARCA
		(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)
852000	CS de la Rivière-du-Nord	5 702	350	655	139 568	209 550
853000	CS des Laurentides	6 511	398	843	54 573	101 123
854000	CS Pierre-Neveu	6 315	378	886	65 245	87 052
861000	CS de Sorel-Tracy	5 449	314	700	98 735	87 052
862000	CS de Saint-Hyacinthe	4 939	386	668	81 681	168 927
863000	CS des Hautes-Rivières	6 008	406	637	105 686	200 694
864000	CS Marie-Victorin	4 943	377	583	324 161	354 762
865000	CS des Patriotes	5 704	379	671	128 480	177 937
866000	CS du Val-des-Cerfs	6 030	363	661	92 935	178 000
867000	CS des Grandes-Seigneuries	4 958	379	621	125 248	177 157
868000	CS de la Vallée-des-Tisserands	6 821	349	796	84 276	135 201
869000	CS des Trois-Lacs	5 411	394	685	73 257	87 052
871000	CS de la Riveraine	6 495	335	934	37 315	87 052
872000	CS des Bois-Francis	6 600	363	716	94 063	151 675

Montant avant l'équilibrage de 5 %

13  
56  
14

Données 2016-2017

**7 336 \$ \* 215,96 = 7 703 \$ \* 205,68 ≈ 1 584 334\$**  
Montant après rééquilibrage de 5 % = (Montants de l'annexe C+124)/1,05

PARAMÈTRES D'ALLOCATION 2016-2017	
DOCUMENT F: DÉTAIL DE L'ALLOCATION DE FERS POUR LES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES DES ÉCOLIERS DE LA FONDATION GÉNÉRALE	
FONCTIONS DES PARAMÈTRES D'ALLOCATION	
ENVELOPPE BUDGÉTAIRE FERMÉE	
1.1 ALLOCATION POUR LES COURS DISPENSÉS	
1.1.1 MONTANT PAR ÉLÈVE (VOIR PAGE 3)	A- 7 336,00 \$
1.1.2 NOMBRE D'ÉLÈVES 2016-2017 (ANNEXE 5)	B- 199,23
1.1.3 MONTANT D'ÉLÈVE 2016-2017 (ANNEXE 5)	C- 5,44
1.1.4 NOMBRE D'ÉLÈVES 2016-2017 AVANT RÉÉQUILIBRAGE (N = B + C)	D- 208,68
1.1.5 RÉÉQUILIBRAGE 2016-2017 DES ÉLÈVES ALLOUÉS (N = D X 5 %)	X- 10,28
1.1.6 NOMBRE D'ÉLÈVES 2016-2017 ALLOUÉS (F = D + X)	F- 218,96
1.1.7 ALLOCATION (G = A X F)	G- 1 584 334 \$
1.2 AJOUT POUR LES COMMISSIONS SOCIALES QUI DISPENSENT DES SERVICES DANS LES MONTAGNES RÉGIONALES (ANNEXE 6)	H- 440 787 \$
1.3 AJUSTEMENT POUR LES ÉTABLISSEMENTS DE DÉPENDANCE PROVINCIAUX (ANNEXE 6)	I- 0 \$
1.4 AJUSTEMENT POUR LE MÉCÈS (ANNEXE 7)	J- 99 859 \$
1.5 FONDATION CONTINUE POUR LE PERSONNEL SOCIAL	K- 30 023 \$
1.6 AIDES ADDITIONNELLES AUX ÉLÈVES JEUNES DES BESOINS ÉDUCATIFS (1)	L- 48 348 \$
1.7 SOUTIEN AUX SERVICES D'ACCUEIL DE DÉPENDANTS, DE CONSEILS ET D'ACCOMPAGNEMENT (ANNEXE 8)	M- 87 082 \$
1.8 ENVELOPPE BUDGÉTAIRE FERMÉE 2016-2017 (N = G + H + I + J + K + L + M)	N- 2 307 870 \$

Pierre Marchand, consultant

15

(1): MONTANT ALLOUÉ EN 2015-2016 INDIQUÉ EN 2.04 %.

## Rééquilibrage de l'enveloppe fermée

Données 2016-2017

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE FERMÉE - DÉTAIL DU MONTANT PAR ÉLÈVE

1. MONTANTS DU MONTANT PAR ÉLÈVE	
2. RESSOURCES RÉGIONALES	
2.1.1 RESSOURCES RÉGIONALES	
B- VOTE EN 2016-2017 (ANNEXE 1.4)	99,28 \$
C- MONTANT MOYEN 2016-2017 (ANNEXE 2.4)	900
D- RESSOURCES RÉGIONALES 2016-2017 (N = A X B / 4)	19,8747
2.1.2 RESSOURCES PROVINCIALES (ANNEXE 3.4)	378 \$ x 205,67 / 215,96 = 360 \$
E- TOTAL DES RESSOURCES RÉGIONALES (N + 2.1.2)	6 693 \$ x 205,67 / 215,96 = 6 374 \$
2.2 RESSOURCES DE SOUTIEN	
F- RESSOURCES DE SOUTIEN GÉNÉRAL (ANNEXE 6.4, DÉTAIL 6)	886 \$
G- VOTE D'AJUSTEMENT 2016-2017	2 040 \$
H- RESSOURCES DE SOUTIEN 2016-2017 (N = F X (1 + 4))	886 \$ x 205,67 / 215,96 = 844 \$
2.3 RESSOURCES PROVINCIALES	
I- RESSOURCES PROVINCIALES 2016-2017	124 \$
J- VOTE D'AJUSTEMENT 2016-2017	0,000 \$
K- RESSOURCES PROVINCIALES 2016-2017 (N = I X (1 + 4))	124 \$ x 205,67 / 215,96 = 118 \$
2.4 MONTANT PAR ÉLÈVE AVANT RÉÉQUILIBRAGE (N = E + H + I)	7 703 \$
2.5 MONTANT PAR ÉLÈVE RÉÉQUILIBRÉ (N = E - 5 %)	7 336 \$

Pierre Marchand, consultant

15



## Élève équivalent temps plein (ETP)

- Un ETP = nombre d'heures-élèves de formation / 900 par catégorie de service d'enseignement offert **en présentiel** par bâtiment de la commission scolaire :
- Sont exclus, les adultes qui réalisent :
  - des activités de formation qui mènent à l'obtention d'un DEP :
    - concomitance (financée en FP);
  - des activités de formation pour les personnes bénéficiaires d'un programme de formation de la main-d'œuvre;
  - des activités de formation liées à des activités de culture personnelle ou de perfectionnement pour le travail (même s'il s'agit de cours reconnus par le MEES);
  - des activités de formation liées à des activités éducatives autofinancées;
  - des activités de formation liées à des activités subventionnées à l'aide des allocations supplémentaires ou des ajustements non récurrents.

Une personne peut être déclarée à la fois comme élève adulte en formation générale et élève jeune en formation générale dans une ou plus d'une commission scolaire. Si le nombre d'heures ainsi déclarées excède 900 heures, celui-ci pourra faire l'objet d'un ajustement négatif par le Ministère sur la base du nombre d'heures réellement fréquentées (voir point 2.3 Effectifs scolaires subventionnés).

Pierre Marchand, consultant

17

## Heures reconnues à l'horaire de l'élève

- Aux fins de financement, le nombre d'heures par élève, pour sa période de fréquentation en formation générale des adultes, se définit :
  - selon l'horaire pour cette période en tenant compte des changements de rythme à l'intérieur de celle-ci;
  - sans prendre en considération :
    - les absences de courte durée ou sporadiques et les journées de grève consécutives de moins de trois jours figurant à l'horaire de l'élève;
    - les fermetures dans les cas de force majeure non prévues au calendrier scolaire, telle une tempête, les moments où le centre est utilisé comme pôle d'élections;
  - en excluant :
    - les journées pédagogiques, les congés statutaires, les jours fériés, les journées de grève consécutives de trois jours et plus figurant à l'horaire de l'élève et toutes les journées de congé ou de fermeture prévues au calendrier scolaire;
    - les absences consécutives de cinq jours et plus figurant à l'horaire de l'élève.

Pierre Marchand, consultant

19 →  
18

# Heures-élèves de formation

Charlemagne 2014-2015

CODE ET NOM DU BÂTIMENT	FORMATION BASE COMMUNE (10, 11,.....)	SECONDAIRE 2IÈME CYCLE (12)	FORMATION À L'INTÉGRATION SOCIALE (13)	ENTRÉE EN FORMATION (16)	FRANCSISATION (18)	INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE (19)
Centre A	20 768	28 000	3 948	1 628	0	1 036
Centre B	0	144	0	0	0	134
Centre C	0	0	6 036	244	0	1 300
Centre D	20 000	20 000	7 848	484	0	1 784
Hors établissement	0 000	0	6 796	0	0	0
<b>TOTAL - ENSEMBLE DES BÂTIMENTS</b>	<b>40 768</b>	<b>48 144</b>	<b>17 532</b>	<b>2 356</b>	<b>0</b>	<b>4 250</b>

La CS a 6 points de service de reconnus par le MEES

33  
20

Pierre Marchand, consultant

19

# Conversion en ETP

Charlemagne 2014-2015

CODE ET NOM DU BÂTIMENT	FORMATION BASE COMMUNE (10, 11,.....)	SECONDAIRE 2IÈME CYCLE (12)	FORMATION À L'INTÉGRATION SOCIALE (13)	ENTRÉE EN FORMATION (16)	FRANCSISATION (18)	INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE (19)
Centre A	33.05	102.66	9.16	1.59	0.00	1.81
Centre B	0.00	0.16	0.00	0.00	0.00	0.12
Centre C	0.00	0.00	6.70	0.27	0.00	1.44
Centre D	11.20	23.16	8.38	0.76	0.00	1.94
Hors établissement	3.20	0.00	5.29	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAL - ENSEMBLE DES BÂTIMENTS</b>	<b>47.45</b>	<b>125.98</b>	<b>29.54</b>	<b>2.63</b>	<b>0.00</b>	<b>5.33</b>

210,96 ETP

92 400 / 900 = 102,66 ETP

La CS a 6 points de service de reconnus par le MEES

33  
21

Pierre Marchand, consultant

20

## Formation générale des adultes

- Le nombre d'ETP de l'enveloppe fermée est prédéterminé et propre à chaque CS.
- Trois étapes de calcul :
  - Étape 1 : La répartition de l'enveloppe provinciale est de **47 261.55** ETP au prorata du volume d'activités de chaque CS, calculé comme suit :
    - 80 % de la clientèle de 2014-2015
    - 20 % de la clientèle de 2013-2014
    - Un ajustement pour tenir compte du nombre d'individus par ETP.
    - Un ajustement négatif pour tenir compte du dépassement de l'enveloppe provinciale.
  - Étape 2 : L'ajout de 1 300 ETP, accordé en 2015-2016, est reconduit et alloué aux commissions scolaires, *au prorata de l'écart lorsque positif* entre les ETP scolarisés en 2014-2015 et les ETP calculés à la première étape.
  - Étape 3 : ajout de (Étape 1+ Étape 2)\*1.05 %

**Données 2016-2017**

PARAMÈTRES D'ALLOCATION 2016-2017			
DOCUMENT F: CALCUL DE L'ALLOCATION DE BASE POUR LES COMMISSIONS SCOLAIRES DES ADULTES DE LA FORMATION GÉNÉRALE			
ANNEXE 5.0: PROVENANCE DES ETP ALLOUÉS AUX COMMISSIONS 2016-2017			
	20%	80%	INTEGRALES (1)
	2013-2014	2014-2015	DE 2 500
ETP ALLOUÉS SELON LES ETP DÉCLARÉS			
A- INDIVIDUS DÉCLARÉS	630,00	616,00	617,20
B- ETP DÉCLARÉS (FRAQUÉBATION, ENCLAVÉS COMMISSIONS)	231,84	210,96	215,07
C- INDIVIDUS / ETP (A / B)			2,9894
D- MOYENNE (INDIVIDUS / ETP) (MÉRIEU)			2,9969
E- INDIVIDUS / ETP MOYENNÉS			2,9969
SI C > E: X = D + ((C - E) X 25%)			
SI C < OU = E: X = D			
F- FACTEUR D'AJUSTEMENT (X / D)			1,0000
G- ETP CORRIGÉS 70% des ETP sanctionnés (FRAQUÉBATION NE PASOUDROUVÉS)	231,84	210,96	215,07
H- ETP CORRIGÉS POUR LE POURCENTAGE (F X D)			215,07
I- ETP CORRIGÉS POUR L'ENCLAVÉ DU MÉRIEU			21 019,89
J- POURCENTAGE DE LA C.S. (H / I X 100)			0,4215 %
K- ETP À DISTRIBUTION			47 261,55
L- ETP ALLOUÉS SELON LES ETP DÉCLARÉS (L = J X K)			199,23
M- AJOUT D'ETP POUR CERTAINES COMMISSIONS SCOLAIRES (2)			11,7
N- DÉFICIT D'ETP DE LA COMMISSION SCOLAIRE (M-L-N)	210,96 - 199,23 = 11,7		
O- DÉFICIT D'ETP DE L'ENCLAVÉ DU MÉRIEU			9 249,8
P- POURCENTAGE DE LA COMMISSION SCOLAIRE (O = ((M / N) X 100)			0,4215 %
Q- AJOUT D'ETP EN TOUTE, ENSEMBLE DU MÉRIEU			1 300,0
R- AJOUT D'ETP POUR LA COMMISSION SCOLAIRE			6,44

Étape 3

$205,68 \times 5\% = 10,28$   
 $205,68 + 10,28 = 215,96$

Étape 1

Étape 2

Enveloppe fermée avant bonification  
 $199,23 + 6,44 = 205,68$

13 →  
22

Pierre Marchand, consultant

## Montant par élève pour les ressources enseignantes

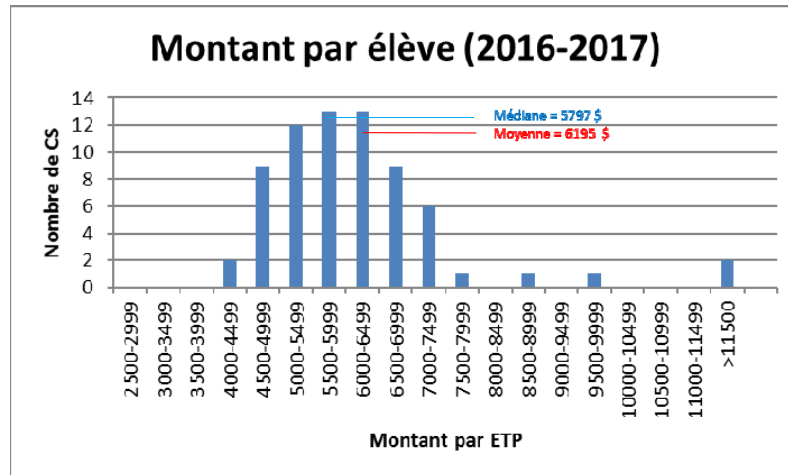
- Le montant par élève est établi
  - en multipliant le coût horaire moyen par enseignant de la commission scolaire par 900 heures. 26 →
  - Ce coût annuel est ensuite divisé par le nombre d'élèves ETP par groupe utilisé aux fins de financement (ratio maître-élèves). 31 →

24 →

## Montant par élève pour les ressources enseignantes - exemple

- Taux horaire moyen subventionné : 95,22 \$
- Nombre d'ETP de 2014-2015 : 210,96
- Nombre de groupes formés par le modèle : 15,54
- Ratio maître-élèves : 13,5717 (210,96/15,54)
- Calcul du montant de base par élève :  
 $(95,22 \text{ \$/h} * 900 \text{ h}) / 13,5717 = 6\,315 \text{ \$}$

## Formation générale des adultes



Le nombre de contrats et/ou le Nb de points de service augmentent

13

25

## Le montant par élève pour les ressources enseignantes

- Le taux horaire moyen subventionné
  - Propre à chaque commission scolaire
  - Spécifique à la formation générale des adultes
  - La proportion des enseignants réguliers et des enseignants non réguliers et des enseignants à taux horaire

**Données 2016-2017**

**ÉTATUTAIRES D'ALLOCATION 2016-2017**

**DOCUMENT F: CALCUL DE L'ALLOCATION DE BASE POUR LES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES DES ADULTES (F.G.)**

**ANNEXE 1.0: CALCUL DU SALAIre FONDÉ SUR LES RESSOURCES HUMAINES**

	RÉSULTATS EN À COMPTER	TAUX NOMINALE	
A. SALAIRES MOYEN DE BASE 2016-2016	85 794 \$	41 868 \$	ANNEXE 1.1
- INDÉMENTION EN VIEILLESSEMENT			
INDÉMENTION 2016-2017	1.8760 \$	1.8760 \$	
VIEILLESSEMENT 2016-2017	-1.1479 \$		ANNEXE 1.2
- SOUS-TOTAL: SALAIRES MOYEN 2016-2017	86 683 \$	42 920 \$	
B. MONTANT LIÉ À L'ARRÉTIÈRE	1 953 \$		ANNEXE 1.3
C. AUTRES RÉGULARISATIONS			ANNEXE 1.4
CÉLÉBRÉ DE SALAIRE NONCAYARDES, ANNÉE PRÉC.	0.2606 \$		
ASSURANCE-SALAIRES	3.6139 \$		
DROITS PARENTAUX	1.2361 \$		
SUPPLÉMENTS AUX ACCIDENTS DU TRAVAIL	0.0370 \$		
PRIME DE RESPONSABILITÉ	0.0000 \$		
PRIME D'ÉCOGEMENT	0 \$		
MONTANT TOTAL	3 636 \$		
D. CONTRIBUTION DE L'EMPLOYEUR			
SALAIRES	11.0869 \$	12.4633 \$	ANNEXE 1.5
MONTANT 2016-2017	7 923 \$	4 285 \$	
MONTANT DE FOND DES SERVICES DE SANTÉ	365.49 \$	215.33 \$	
E. PERFECTIONNEMENT	204.13 \$		ANNEXE 1.6
F. CÔTE SUBVENTIONNÉE 2016-2017 (A+B+C+D+E)	79 791 \$	47 474 \$	
G. SALAIRES (F / 776)	102.82 \$	61.27 \$	
H. HEURES D'ENSEIGNEMENT REPERTOIR	81,76% 11 896	2 607	18,24%
I. SALAIRES FONDÉS POUR LES RESSOURCES HUMAINES (RS)	98.22 \$	102,72*81,76 % + 61,17 * 18,24%	27

Moyenne de 3 ans (2012-2013, 2013-2014, et 2014-2015)

Ces montants doivent être pris en considération dans le calcul du nombre d'enseignants

Pierre Marchand, consultant

**Données 2016-2017**

**ÉTATUTAIRES D'ALLOCATION 2016-2017**

**DOCUMENT F: CALCUL DE L'ALLOCATION DE BASE POUR LES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES DES ADULTES EN LE FORMATION GÉNÉRALE**

**ANNEXE 1.1: CALCUL DU SALAIRES MOYEN DE BASE EN 2016-2017**

	RÉSULTATS EN À COMPTER	TAUX NOMINALE	
A) SALAIRES GÉNÉRAUX DE BASE À L'ÉCHELLE POUR LES RESSOURCES HUMAINES À CHARGE GÉNÉRALE	992 013 \$	139 000 \$	
B) MONTANT D'ARRÉTIÈRE LIÉ À L'ARRÉTIÈRE (RS)	15.0649	3.3606	
C) SALAIRES MOYEN À L'ÉCHELLE 2016-2016 (A/B)	65 217 \$	61 639 \$	
D) VIEILLESSEMENT 2016-2017	-2.1726 \$		
E) INDÉMENTION 2016-2017	1.2326 \$	1.2326 \$	
F) SALAIRES DE BASE 2016-2017	64 794 \$	61 501 \$	

PERCOS

Les salaires sont établis à partir de l'échelle salariale en tenant compte de la scolarité et de l'expérience

Toutes les heures déclarées (enseignement, journées pédagogiques, développement, etc.) /800

Pierre Marchand, consultant

# La tâche d'un enseignant

## Tâche annuelle d'un enseignant en formation générale des adultes

	Enseignement	Journées pédagogiques	Présence assignée	Temps personnel	Non comptabilisé	Jours/an	Journées pédagogiques
	E	JP	PA	TP	NC		
Régulier	776 h moy. 20 h/sem	24 h	280 h	200 h	S.O.	200 j	max. 20 j
Contrat **	max. 776 h min. 10 % max. 100 %	max. 24 h	280 h max.	200 h	S.O.	200 j	max. 20 j
Taux horaire	Temps fait temps payé * (présence sur convocation par la direction)			S.O.	S.O.	S.O.	S.O.

\* Inclut la préparation de cours, la préparation des examens et la correction.

\*\* Contrat à temps partiel à 100 % (le nombre d'heures est fonction du % du contrat à temps partiel).

27 heures de travail au lieu assigné pour chaque enseignante ou enseignant par la commission scolaire ou la direction du centre

5 heures pour l'accomplissement de travail de nature personnelle visé à la fonction générale énoncée à la clause 11-10.02.

Heures servant au calcul du nombre d'ETC.

28 →

Pierre Marchand, consultant

29

Données 2016-2017

## Montant pour le perfectionnement

- Le MEES finance 240 \$ par enseignant régulier ou à contrat.
- Seuls les contrats accordés avant le 15 octobre sont retenus.

Ce montant est fonction du nombre d'enseignants (E1, E2 et E3) en poste le 15 octobre:  
240 \$ \* 12,80 enseignants admissibles/18,05 enseignants

- 204,13 \$ \* NB de contrats;
- Le MEES ne finance que les enseignants admissibles ayant eu un contrat avant le 15 octobre;
- La portion non utilisée de 2016-2017 peut être reportée en 2017-2018 :
  - Le solde ne doit pas excéder 50 % de l'allocation 2016-2017.

Tous les contrats ont été accordés avant le 15 octobre.

27 →

Pierre Marchand, consultant

30

## Le montant par élève pour les ressources enseignantes

- Le ratio maître-élèves
  - Le nombre de points de service
  - Les catégories de services d'enseignement offerts
    - Le nombre d'ETP en 2014-2015 (deux ans de retard)
    - Les normes de formation de groupe

## Calcul du ratio maître-élèves

- Effectif scolaire de référence : année 2014-2015
- Calcul des groupes se fait :
  - **par bâtiment** scolaire appartenant à la CS et dont le plan triennal et l'acte d'établissement précisent qu'il peut s'y donner de la FGA.
    - Tous les points de service hors bâtiments reconnus sont considérés comme un seul point de service.
  - **et par catégorie de services** éducatifs



# Méthodologie

1. Addition des heures de formation par type d'activités et par centre de formation 19 →
2. Conversion des heures de formation en ETP par type d'activités pour chacun des centres de formation 22 →
3. Formation des groupes au niveau de chacun des centres par type d'activités
  1. Ajustement pour les ETP en dépassement 34 →
  2. Ajustement pour les ETP rejetés
4. Ajustement des groupes au niveau de la commission scolaire 39 →
5. Calcul d'un ratio maître-élèves pour la commission scolaire
  1. Possibilité de calculer un RME par établissement

Pierre Marchand, consultant

33

# Règles de formation de groupes

Catégorie de services éducatifs	Nombre d'ETP par groupe	
	Minimum pour ouvrir	ETP en dépassement et rejets
1) Formation de base commune secondaire 1 <sup>er</sup> cycle	>5	15 * <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">7</span>
2) Secondaire 2 <sup>e</sup> cycle	>5	26 <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">13</span>
3) Formation à l'intégration sociale	>5	15 <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">7</span>
4) Entrée en formation	>5	15 <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">7</span>
5) Francisation	>5	17 <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">8</span>
6) Intégration socioprofessionnelle	>5	15 <span style="border: 1px solid black; padding: 2px;">7</span>

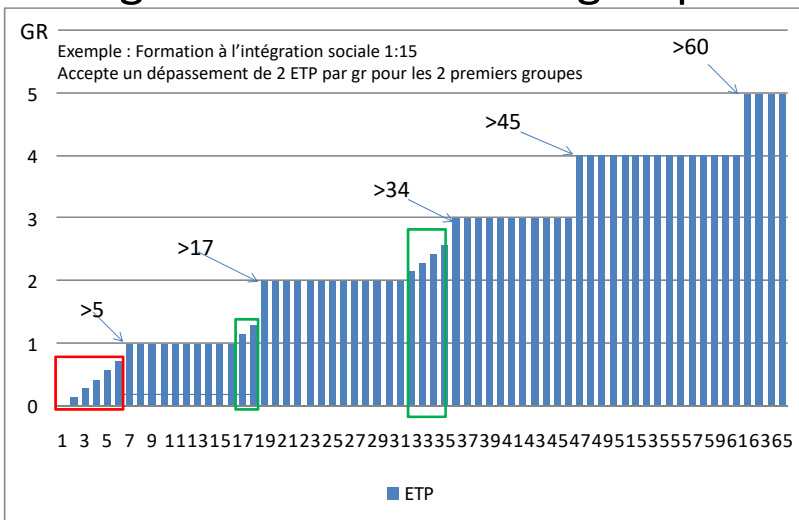
\* En alphabétisation, ratio 1:15 pour 20 % de la clientèle déclarée et de 1:26 pour le dépassement

5 ETP = 4 500 heures-élèves

Pierre Marchand, consultant

34

## Règles de formation de groupes



ETP rejetés 1:7

ETP en dépassement 1:7

Pierre Marchand, consultant

35

## Nombres magiques

Nombre d'ETP à partir duquel un groupe additionnel sera formé.

Service	Règle	1er groupe	2e groupe	3e groupe	4e groupe	5e groupe
Formation de base commune	15	>5	>17	>34	>45	>60
Secondaire 2e cycle	26	>5	>28	>56	>78	>104
Formation à l'intégration sociale	15	>5	>17	>34	>45	>60
Entrée en formation	15	>5	>17	>34	>45	>60
Francisation	17	>5	>19	>38	>51	>68
Intégration socioprofessionnelle	15	>5	>17	>34	>45	>60

N. B. Le modèle accepte un dépassement de 2 ETP par groupe pour les deux premiers groupes.

Le modèle apporte un ajustement en groupe lorsqu'il y a 5 ETP et moins

Le modèle apporte un ajustement en groupe pour les ETP en dépassement

Nombre d'heures requis pour former un groupe						
Service	Règle	1er groupe	2e groupe	3e groupe	4e groupe	5e groupe
Formation de base commune	15	>4500	>15 300	> 30 600	>40 500	>54 000
Secondaire 2e cycle	26	>4500	>25 200	> 50 400	>70 200	>93 600
Formation à l'intégration sociale	15	>4500	>15 300	> 30 600	>40 500	>54 000
Entrée en formation	15	>4500	>15 300	> 30 600	>40 500	>54 000
Francisation	17	>4500	>17 100	> 34200	>45900	>61200
Intégration socioprofessionnelle	15	>4500	>15 300	> 30 600	>40 500	>54 000

Pierre Marchand, consultant

36

# Structure des services offerts

Alphabétisation contingentée à 20% des ETP déclarés

Année des règles budgétaires	2016-2017		Réseau
	Année de référence 2014-2015		
Formation de base commune			
Alphabétisation	3,2	1,5%	3,9%
Présecondaire	8,64	4,1%	6,9%
Secondaire 1er cycle	35,6	16,9%	8,7%
<b>Formation de base commune</b>	<b>47,44</b>	<b>22,5%</b>	<b>19,5%</b>
<b>Secondaire 2e cycle</b>	<b>125,98</b>	<b>59,7%</b>	<b>43,0%</b>
Formation à l'intégration sociale	29,54	14,0%	16,9%
Entrée en formation	2,63	1,2%	1,3%
Francisation	0	0,0%	10,6%
Intégration socioprofessionnelle	5,33	2,5%	8,7%
<b>Total</b>	<b>210,92</b>	<b>100%</b>	
		-8,9%	

Toute proportion gardée, une augmentation du % des activités au deuxième cycle du secondaire se traduira dans deux ans par une baisse de la valeur de l'enveloppe fermée.

Centre C	2014-2015		2016-2017		2018-2019		2020-2021		2022-2023		TOTAL DES GROUPES
	ETP DÉCLARÉS (A)	ETP RÉGULIERS (B)	ETP DÉCLARÉS (C)	ETP RÉGULIERS (D)	ETP DÉCLARÉS (E)	ETP RÉGULIERS (F)	ETP DÉCLARÉS (G)	ETP RÉGULIERS (H)	ETP DÉCLARÉS (I)	ETP RÉGULIERS (J)	
1) FORMATION DE BASE COMMUNE											
- ALPHABÉTISATION (10)	0,00	0,00									
- PRÉSECONDAIRE (11)	7,98	7,98									
- SECONDAIRE 1ER CYCLE	36,70	36,70									
<b>FORMATION DE BASE COMMUNE (10, 11, 12)</b>	<b>44,68</b>	<b>44,68</b>	<b>18</b>	<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>
2) SECONDAIRE 2E CYCLE (13)	102,66	102,66	24	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4,00
3) FORMATION À L'INTÉGRATION SOCIALE (14)	9,14	9,14	18	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
4) ENTRÉE EN FORMATION (15)	1,81	1,81	18	0,00	0,00	0,00	0,00	1,81	0,00	0,00	0,00
5) FRANCISATION (16)	0,00	0,00	17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6) INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE (17)	1,01	1,01	18	0,00	0,00	0,00	1,01	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>169,29</b>	<b>169,29</b>	<b>7,00</b>	<b>3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7,00</b>

102,66/26 = 3,948 est arrondi à l'entier supérieur 4 gr (le modèle accepte un dépassement de 2 ETP par groupe pour les 2 premiers groupes)

1,81 < 5 = 0 groupe

1,81/7 = 0,25 gr

L- CROQUIS DES COURS FORMÉS PAR CROQUIS DE ANCIENS ÉLÈVES		TOTAL DES COURS FORMÉS (L)				
CROQUIS DE ANCIENS ÉLÈVES	NEF DÉCLARÉ 2014-2015 (A) (2)	NEF DÉCLARÉ 2014-2015 (B) (3)	CROQUIS DE NEF (C)	ANCIENS NEF DÉCLARÉS DE LA NEF (D)	ANCIENS ÉLÈVES DE LA NEF (E)	TOTAL (F=(A)+B)
1) FORMÉS PAR COURS						
- ADMINISTRATIF (1A)	3,00	3,00				
- PÉDAGOGIQUE (1B)	0,94	0,94				
- ASSOCIATION DES COURS	30,00	30,00				
<b>TOTAL DES COURS FORMÉS (1A, 1B, 1C, 1D, 1E)</b>	<b>33,94</b>	<b>33,94</b>	<b>3,00</b>	<b>0,43</b>	<b>0,43</b>	<b>3,86</b>
2) ANCIENS NEF (2A)	220,00	220,00	2,00	0,00	0,00	2,00
3) FORMÉS À 2/3 PÉDAGOGIQUE (2B)	20,54	20,54	4,00	0,00	0,00	4,00
4) ANCIENS NEF FORMÉS (1A)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,37	0,37
5) PÉDAGOGIQUE (1A)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6) ANCIENS NEF PÉDAGOGIQUE (1A)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,74	0,74
<b>TOTAL</b>	<b>210,99</b>	<b>210,99</b>	<b>2,00</b>	<b>0,43</b>	<b>1,00</b>	<b>14,04</b>
<b>D- AJUSTEMENT DES COURS</b>						
D.1 ANCIENS NEF D'NEF		210,99				
D.2 COURS AJUSTÉS		1,00				
<b>E- BILAN DES NEF PAR LES CROQUIS DE ANCIENS ÉLÈVES</b>						
E.1 TOTAL DES NEF 2014-2015		210,99				
E.2 TOTAL DES COURS FORMÉS (L + D)		14,04				
E.3 BILAN DES NEF (E.1 - E.2)		196,95				

$1 \text{ gr} = 900/776 = 1.1598 \text{ poste}$   
 $15,5717 \text{ gr} * 1.1598 = 18,06 \text{ postes}$

Pierre Marchand, consultant

CENTRE DE NEF DE RÉFÉRENCE	FORMÉS PAR COURS (1A, 2A, 2B, 2C)	ANCIENS NEF (2A)	FORMÉS À 2/3 PÉDAGOGIQUE (2B)	ANCIENS NEF FORMÉS (1A)	PÉDAGOGIQUE (1A)	ANCIENS ÉLÈVES PÉDAGOGIQUE (1A)
Centre A	20,00	20,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Centre B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Centre C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Centre D	20,54	20,54	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors établissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL - ANCIENS NEF DÉCLARÉS</b>	<b>40,54</b>	<b>40,54</b>	<b>2,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>

GR formés par le modèle: 14,04, 3,89, 5,01, 4,00, 0,37, 0,00, 0,76  
 GR formés (un seul lieu): 12,37, 4,00, 5,00, 2,00, 0,37, 0,00, 1,00  
 1,66 Effet de la dispersion des lieux de formation  
 $1,66 \text{ groupes} * 1.1598 = 1,9307 \text{ enseignants}$

Pierre Marchand, consultant

# Montant pour l'encadrement pédagogique

- Montant propre à chaque commission scolaire.
- L'allocation provinciale est protégée des fluctuations de la clientèle.
- Il est établi en fonction du poids relatif de l'effectif scolaire pondéré de la commission scolaire par rapport à celui de l'ensemble des commissions scolaires.
- Pondération des ETP
  - Deuxième cycle du secondaire 26/15 = 1.733
  - Francisation 17/15 = 1.133
  - Les autres 15/15 = 1.000
- Selon les commissions scolaires, cette allocation sert à payer des enseignants ou des services de soutien ou des services complémentaires.

Données 2016-2017

# Montant pour l'encadrement pédagogique

CALCUL D'UN MONTANT POUR ENCADREMENT PÉDAGOGIQUE

	Pondération
A- NOMBRE D'ETP REVENUS, SECONDAIRE 2 <sup>ÈME</sup> CYCLE, MATIO 1 / 26 (RE:ANNEXE 2.0, SECTION 1)	125.9
B- NOMBRE D'ETP REVENUS, FRANCISATION, MATIO 1 / 17 (RE:ANNEXE 2.0, SECTION 1)	0.0
C- NOMBRE D'ETP REVENUS, AUTRES COMMODIÉS, MATIO 1 / 15 (RE:ANNEXE 2.0, SECTION 1)	84.9
D- NOMBRE D'ETP REVENUS POUR CALCUL DU PROGRAMME ( D = ( A X 26 / 15 ) + ( B X 17 / 15 ) + C )	303.3
E- NOMBRE D'ETP REVENUS AU NIVEAU DU RÉSEAU	68 324.2
F- PROPORTION DES ETP REVENUS AU NIVEAU DU RÉSEAU ( E = (D/E) X 100)	0.4663 %
G- MONTANT (TOTAL RÉSEAU) POUR ENCADREMENT PÉDAGOGIQUE	18 759 823 \$
H- MONTANT DE LA COMMISSION SCOLAIRE POUR ENCADREMENT PÉDAGOGIQUE ( H = G X F/100)	77 738 \$
I- NOMBRE D'ETP ALLOUÉS 2016-2017 AVANT RÉGULARISATION (RE:ANNEXE 4) ETP de l'enveloppe fermée	208.6
J- MONTANT PAR ETP, ENCADREMENT PÉDAGOGIQUE ( J = H/I)	376 \$

13 →

# Ressources de soutien

- Montant propre à chaque commission scolaire
- Le montant prend en compte :
  - un montant de base par commission scolaire : 56 880 \$
  - un montant par ETP commun à toutes les CS
  - la pondération des ETP des services d'enseignement offerts :

Services d'enseignement	Pondération
SECONDAIRE 1ER CYCLE, SECONDAIRE 2E CYCLE (INCLUANT PRÉALABLES À LA FORMATION PROFESSIONNELLE, PRÉALABLES AUX ÉTUDES POSTSECONDAIRES, JEUNES SCOLARISÉS AUX ADULTES)	1
FORMATION INTÉGRATION SOCIALE	1.5
FRANCSATION, ENTRÉE EN FORMATION, ALPHABÉTISATION, PRÉSECONDAIRE, INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE	1.3

- la dispersion des centres de formation où se donne de la FGA :
  - distance moyenne des centres au siège social / distance médiane du réseau
- Indexation de 1.03 %

Le nombre de points de service affecte cette variable

A- CALCUL DU FACTEUR POUR DISPERSION	
A.1 DISTANCE MOYENNE (KM) DU SIÈGE SOCIAL VERS LES ÉTABLISSEMENTS	23.20
A.2 DISTANCE MÉDIANE DU RÉSEAU	19.60
A.3 FACTEUR D'AJUSTEMENT POUR DISPERSION SI A.1 > A.2 ALORS A.3 = MIN ( 1.5 , ( 1 + ((A.1 / A.2) * 0.10 )) ) ; S'OTHERMENT A.3 = 1	1.1260
B- CALCUL DU FACTEUR POUR SERVICES D'ENSEIGNEMENT	
B.1 NOMBRE D'ETP EN 2014-2015 , SECONDAIRE 1ER CYCLE, SECONDAIRE 2E CYCLE (INCLUANT PRÉALABLES À LA FORMATION PROFESSIONNELLE, PRÉALABLES AUX ÉTUDES POSTSECONDAIRES, JEUNES SCOLARISÉS AUX ADULTES)	161.89
B.2 NOMBRE D'ETP EN 2014-2015 , FORMATION INTÉGRATION SOCIALE	29.84
B.3 NOMBRE D'ETP EN 2014-2015 , FRANCSATION, ENTRÉE EN FORMATION, ALPHABÉTISATION, PRÉ-SECONDAIRE, INTÉGRATION SOCIO-PROFESSIONNELLE	19.81
B.4 FACTEUR D'AJUSTEMENT POUR SERVICES D'ENSEIGNEMENT $B.4 = (B.1 + (B.2 * 1.5) + (B.3 * 1.3)) / (B.1 + B.2 + B.3)$	1.0992
C- MONTANT FIXE POUR TOUTES COMMISSIONS SCOLAIRES	56 880 \$
D- MONTANT FIXE PAR ETP	478.79 \$
E- MONTANT PAR ETP AJUSTÉ (E = D * A.3 * B.4)	478,79\$ * 1.1260 * 1.1318 = 622.11 \$
F- NOMBRE D'ETP ALLOUÉS EN 2016-2017 (AVANT RÉÉQUILIBRAGE)	ETP de l'enveloppe fermée → 208.88
G- MONTANT EN AJUSTÉ PAR ETP AFFICHERS (G = (C + (E * F)) / F)	(56 800 \$ + (541,82 * 492,82)) / 492,82 = 669.88 \$

13 →

## Montant par élève pour les ressources matérielles

- Commun à toutes les commissions scolaires
  - 124 \$ par ETP
  - Avant l'ajustement de 5 %
- Sert à payer toutes les dépenses autres que du salaire.
- Est non indexé depuis 2010-2011

## Ajustement pour les pénitenciers fédéraux

- Quelques commissions scolaires
- Cette mesure représente la participation du Ministère au financement de la formation générale des adultes donnée dans les pénitenciers fédéraux.
- L'ajustement est déterminé en fonction de l'entente-cadre Canada-Québec.
- Il est déterminé en fonction de l'écart entre les coûts estimés pour les commissions scolaires concernées et la contribution versée par le Service correctionnel du Canada à ces mêmes commissions scolaires à cet égard.
- **Il correspond à un financement alloué à parts égales avec le Service correctionnel du Canada**

## Établissements de détention provinciaux

- Quelques commissions scolaires.
- Cette mesure vise à contribuer au financement des coûts supplémentaires liés:
  - à la formation de groupes inférieurs à la norme de financement;
  - aux des coûts supplémentaires pour soutenir l'organisation de service de soutien, notamment les SARCA;
  - aux services complémentaires, particulièrement les services de soutien à l'apprentissage.
- L'ajustement est défini après analyse du Ministère et selon les ressources financières disponibles.
- Ancienne mesure 30107 (il fallait en faire une demande annuellement jusqu'en 2014-2015)

Pierre Marchand, consultant



47

## Aide additionnelle pour les élèves ayant des besoins particuliers

- Montant propre à chaque commission scolaire indexé annuellement.
- Cette mesure vise l'embauche ou le maintien de ressources professionnelles et de soutien à la formation générale des adultes ou à la formation professionnelle.
- L'allocation 2017-2018 correspond à celle de 2016-2017 indexée.
- N'est pas affectée par le nombre d'ETP de l'enveloppe fermée.

Pierre Marchand, consultant



48



## Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement - SARCA

- En lien avec la politique gouvernementale d'éducation des adultes et de la formation continue, et ce, pour **la formation générale des adultes et pour la formation professionnelle.**
- Un ajout aux ressources de soutien déjà allouées.
- Ces services incluent l'adaptation des services aux jeunes de 16 à 24 ans.

## Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement - SARCA

- Une allocation de base par commission scolaire de **88 636 \$**
- Plus :
  - un montant de **11,26 M\$ en 2017-2018**
  - En fonction des élèves ciblés (16 ans et plus sans diplôme selon le recensement de 2001).
  - Cette population est pondérée par l'IMSE de la commission scolaire applicable en **2014-2015**;
  - une pondération pour tenir compte de la disponibilité budgétaire du MEES (0.9915).
- Cette allocation est **protégée** des variations de la clientèle.

## Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement - SARCA Données 2016-2017

ÉTAPE 1: CALCUL LIÉ À LA POPULATION	RÉPARTITION D'UNE MASSE
	10 360 184 \$ (70 G.S.)
B- POPULATION ÂGÉE DE 16 ANS ET PLUS SANS DIPLOME SELON LE RECENSEMENT 2001	12 082,00
E- INDICE DE MILIEU SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA C.S. POUR LES ÉCOLES SECONDAIRES, ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015	20,1900
C- POPULATION FONDÉE DE L'INDICE (C = A x (1 + E / 100))	14 539,37
D- POPULATION (MÉDIANE DU RÉSEAU) FONDÉE DE L'INDICE	1 944 697,86
H- ESPACE DE LA C.S. (H = C / D)	0,0074
F- ALLOCATION LIÉE À LA POPULATION (F = MASSE x H)	77 425 \$
ÉTAPE 2: CONSIDÉRATION D'UNE ALLOCATION MINIMALE ET DE L'ENVELOPPE DISPONIBLE	
G- ALLOCATION DE BASE MINIMALE	87 058 \$
H- ALLOCATION ADDITIONNELLE AU MINIMUM (H = ( 77 425 \$ ) - G) x 0,9915 (1)	0 \$
I- ALLOCATION TOTALE (I = G + H)	
<div style="border: 1px solid red; display: inline-block; padding: 2px;">Ajustement pour tenir compte des disponibilités budgétaires</div>	

Pierre Marchand, consultant

13 →  
51

## Service du Récit

- Ces ajustements visent à renforcer l'utilisation des technologies de l'information dans l'application du curriculum par l'ajout de personnel professionnel et de soutien, pour appuyer les enseignants.
- Elle est attribuée dans le but d'appuyer les actions de chaque ressource professionnelle régionale au regard des priorités ciblées par le Ministère en matière de développement des compétences des élèves par l'intégration pédagogique des technologies de l'information et de la communication.
- Un plan d'action et un bilan annuel reflétant les actions de chaque région doivent être envoyés au Ministère.
- Une ressource professionnelle régionale (17 CS).
- Un montant à chaque CS pour le personnel de soutien technique lié au Récit FGA.
- L'allocation correspond à celle de 2016-2017 indexée.

Pierre Marchand, consultant

52

## Service du Récit

ANNEXE 7: AJUSTEMENT POUR DE RÉCIT	
A - REVENUS POUR SERVICES RÉGIONAUX	96 200 \$
B - REVENUS POUR SERVICES ÉDUCATIFS	7 612 \$
C - SERVICE RÉGIONAL FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANTS	0 \$
<b>D - AJUSTEMENT POUR DE RÉCIT (D = A + B + C)</b>	<b>103 812 \$</b>

Mandat régional

$$7\ 612 \$ / 210,96 = 36,07 \$ \text{ par ETP}$$

## Formation continue du personnel scolaire

- L'allocation est attribuée dans le but de financer la mise à jour des connaissances et des compétences
  - du personnel enseignant ainsi que
  - les membres du personnel de direction et
  - de centres d'éducation des adultes au regard des développements en cours **liés à l'implantation du nouveau curriculum de la FGA**
- L'allocation est répartie au prorata du nombre d'enseignants estimé pour le financement 2017-2018
- Ces derniers sont égaux aux ETP financés divisés par le ratio de formation de groupe retenu pour le financement 2017-2018, auxquels s'ajoutent les enseignants qui travaillent dans les pénitenciers fédéraux
  - $515,88 \text{ ETP} / 12,8827 = 40,044 \text{ enseignants}$

## Partie 2.2

### L'enveloppe ouverte

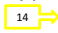
Pierre Marchand, consultant

55

## Formation à distance

Le financement est affecté par le rééquilibrage de 5 %

	Montant par élève \$			Effectif scolaire en ETP		Rééquilibrage	Allocation \$
Personnel enseignant	Annexe C	x	80%	x		x 0,952378	=
Encadrement pédagogique	Annexe C	x	80%	x		x 0,952378	=
Personnel de soutien	Annexe C	x	80%	x		x 0,952378	=
Ressources matérielles	124	x	100%	x		x 0,952378	=

1 - Le montant par élève correspond à celui ayant servi à déterminer l'enveloppe budgétaire fermée (annexe C des règles budgétaires), pondéré à 80 %.   
Et ajusté pour tenir compte du rééquilibrage de 5 % (0.952378).

Pierre Marchand, consultant

56

## ETP reconnus

- Les heures-élèves 2016-2017 inscrites sont considérées à 100 %.
- Un élève peut être reconnu aux fins de financement pour un maximum de deux inscriptions par code de cours.

Pierre Marchand, consultant

57

## Reconnaissance des acquis

Type d'épreuves	Montant \$	Nombre	Allocation (\$)
Examen de formation générale des adultes pour la reconnaissance des acquis sans suivre le cours <sup>1</sup>	40 \$	x <input type="text"/>	= <input type="text"/>
Épreuve « Prior Learning Examination » (PLE) pour <i>Anglais, langue seconde</i>	80 \$	x <input type="text"/>	= <input type="text"/>
Épreuve synthèse (ES) pour <i>Français, langue seconde</i> et pour <i>French, Second Language</i>	80 \$	x <input type="text"/>	= <input type="text"/>
Univers de compétences génériques <sup>2</sup> (UCG) en tant que matière à option des 4 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> secondaires	290 \$	x <input type="text"/>	= <input type="text"/>
Test du « General Educational Development Testing Service » (GEDTS) en tant que matière à option des 4 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> secondaires	150 \$ <sup>3</sup>	x <input type="text"/>	= <input type="text"/>
Tests d'équivalence de niveau de scolarité du secondaire (TENS), « <i>Secondary School Equivalency Tests</i> » (SSET) et <b>Test de Développement Général (TDG) « General Development Test (GDT) »</b>	40 \$	x <input type="text"/>	= <input type="text"/>

Les montants sont non indexés depuis au moins 2005-2006.

1 - Incluant tous les codes de cours actifs de la formation générale des adultes. Les reprises d'examens pour des cours suivis en mode d'organisation « fréquentation » ne sont pas considérées pour cette allocation.

2 - **Maximum de deux univers de compétences génériques par individu est supprimé.**

3 - Le montant est indivisible et comprend les cinq tests de cette épreuve.

Pierre Marchand, consultant

58

## Partie 2.3

### DEP en concomitance avec la formation générale des adultes

RBF page 33 à 36  
DC page 49

L'allocation pour la formation générale est versée en formation professionnelle

Pierre Marchand, consultant

59

Données 2016-2017

### Concomitance Financement de la portion FG

	Montant par élève \$		Facteur ajust. coût subv.	=	Effectif scolaire (ETP)	=	Allocation \$
Accompagnement et soutien	1 000 \$	X	S.O.	=	FG + FP	=	
Formation générale							
- Enseignement	4 169 \$	X	62	=	FG	=	
-Autres dépenses éducatives	576 \$	X		=	FG	=	
Formation professionnelle	Mêmes calculs que pour un élève inscrit aux cours offerts en mode présentiel, avec facteurs d'abandon.						

Le montant dans le document complémentaire est le suivant:  
39 882 \$ / 14 \* 54 000 / 36 900 = 4169 \$

Agé de moins de 20 ans<sup>2</sup>

- <sup>1</sup> Facteur d'ajustement lié au coût subventionné par enseignant, propre à chaque commission scolaire (annexe A).  
<sup>2</sup> Être âgé de moins de 20 ans au 30 juin 2016; ou être âgé de 20 ans et être en continuité de formation dans le DEP commencé l'année scolaire précédente.

L'élève avec un horaire non intégré n'est plus financé depuis 2015-2016.

Allocation est versée en formation professionnelle

Horaire intégré - Montant par élève est basé sur une moyenne de 14 élèves par groupe - minimum de 20 % des heures en FG et un maximum de 60 % en FG.

Pierre Marchand, consultant

60

## Concomitance: Financement de la portion FG

2016-2017	Jeunes*	Concomitance		FGA
		Intégré		
Personnel enseignant	1 787 \$	4 169 \$	6 315 \$	378 \$
Encadrement pédagogique				
Montant organisation scolaire	302 \$			
Facteur d'ajustement*	2,1513	2,1513		
	<b>4 494 \$</b>	<b>8 969 \$</b>	<b>6 693 \$</b>	
Personnel de soutien	576 \$	576 \$	886 \$	124 \$
Ressources matérielles				
Accompagnement et soutien		1 000 \$		
<b>Total (année courante)</b>	<b>5 070 \$</b>	<b>10 545 \$</b>	<b>7 703 \$</b>	
Produit maximal de la taxe scolaire	2017-2018	2017-2018	2017-2018	
Montant de base **	822,93 \$	822,93 \$	822,93 \$	
Pondération	2,4	3,4	2,4	
Ajustement	1	1	1	
<b>Total à venir</b>	<b>1 975 \$</b>	<b>2 798 \$</b>	<b>1 975 \$</b>	
<b>Financement total</b>	<b>7 045 \$</b>	<b>13 343 \$</b>	<b>9 678 \$</b>	
* Élève régulier du secondaire				
** Montant de 2016-2017				

63 →

\* Élève régulier du secondaire

61

## Annexe A des règles budgétaires

Allocation de base pour les activités éducatives des jeunes : facteurs d'ajustement au coût subventionné et montants par élève pour l'organisation scolaire

Commission scolaire	Facteur d'ajustement	Organisation scolaire (\$)		
		Éduc. prés.	Prim.	Sec.
824000 CS des Navigateurs	2,0949	296	327	305
831000 CS de Laval	2,1087	281	298	296
841000 CS des Affluents	2,1128	291	308	305
842000 CS des Samares	2,1158	355	697	367
851000 CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles	2,1432	279	312	298
852000 CS de la Rivière-du-Nord	2,0903	289	384	299
853000 CS des Laurentides	2,1548	322	434	335
854000 CS Pierre-Neveu	2,1513	491	907	302
861000 CS de Sorel-Tracy	2,1199	539	554	294
862000 CS de Saint-Hyacinthe	2,0291	457	588	371
863000 CS des Hautes-Rivières	2,1256	290	404	338
864000 CS Marie-Victorin	2,1035	284	372	303
865000 CS des Patriotes	2,1049	305	302	292

60 →

62

## Déclarer l'élève en concomitance ou dans l'enveloppe fermée.

- Si l'enveloppe fermée n'est pas pour être atteinte, il est préférable de déclarer l'élève dans l'enveloppe fermée, car dans deux ans, l'enveloppe fermée en sera moins affectée.
  - Cependant, c'est un manque à gagner pour l'année en cours.
- Si l'enveloppe fermée est pour être défoncée, il est préférable de déclarer l'élève en concomitance afin d'avoir le financement immédiatement.

## 2.4

### Ajustements aux allocations de base pour les activités éducatives

RBF pages 45 à 70  
DP - C



## Ajustements et allocations *a priori*

- L'objectif de ces mesures est de favoriser la réussite des élèves, tout en tenant compte de leurs besoins et de leurs caractéristiques. Ces mesures peuvent bénéficier aux élèves inscrits à la **formation générale des jeunes, des adultes ou à la formation professionnelle**.
- Ces mesures visent donc à :
  - offrir un appui financier aux activités visant l'augmentation de la persévérance et la réussite scolaire des élèves dans le besoin;
  - soutenir le personnel affecté aux services éducatifs qui accompagne les élèves à risque de décrocher ou ayant des besoins particuliers;
  - financer les différents plans d'action présentement en vigueur au Ministère visant également un appui à la réussite scolaire.

Pierre Marchand, consultant

65

## Mesures d'appui (suite)

Ancien numéro	Nouveau numéro		FGJ	FGA	FP	Type
	15010	MILIEU DÉFAVORISÉ				
	15011	RÉUSSITE DES ÉLÈVES EN MILIEU DÉFAVORISÉ - AGIR AUTREMENT (SECONDAIRE) *	✓			D
	15011	RÉUSSITE DES ÉLÈVES EN MILIEU DÉFAVORISÉ - AGIR AUTREMENT (PRIMAIRE) *	✓			D
	15012	AIDE ALIMENTAIRE*	✓			P
	15013	UNE ÉCOLE MONTRÉALAISE POUR TOUS *	✓			D
	15014	PROGRAMME DE SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE- ÉTUDES DIRIGÉES	✓			D
	15015	RENFORCEMENT DES RESSOURCES ET PRATIQUES DÉDIÉES À LA RÉUSSITE EN LECTURE ET ÉCRITURE POUR LES ÉLÈVES DES MILIEUX LES PLUS DÉFAVORISÉS	✓			D
	15016	COUP DE POUCE DE LA 2E À LA 6E ANNÉE DU PRIMAIRE	✓			D
	15020	SOUTIEN À LA PERSÉVÉRANCE				
	15021	AIDE INDIVIDUALISÉE *	✓			D
	15022	SAINES HABITUDES DE VIE *	✓			D
	15023	À L'ÉCOLE, ON BOUGE AU CUBE!	✓			P
	15024	AIDE AUX PARENTS	✓			D
	15025	PARTIR DU BON PIED!	✓			D
	15026	ACCROCHE-TOI AU SECONDAIRE	✓			D
	15030	SOUTIEN AUX ACTIONS VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE				
	15031	SOUTIEN À LA MISE EN PLACE D'INTERVENTION EFFICACE EN PRÉVENTION DE LA VIOLENCE, DE L'INTIMIDATION ET DE LA RADICALISATION	✓			P
	15032	POUR LA PRÉVENTION ET LE TRAITEMENT DE LA VIOLENCE ET LES GROUPES RELAIS RÉGIONAUX	✓			
	15040	PROJETS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS ET PARCOURS				
	15041	PARCOURS DE FORMATION AXÉE SUR L'EMPLOI	✓			
	15042	POUR LE PROJET PÉDAGOGIQUE PARTICULIER PRÉPARANT DES ÉLÈVES DE 15 ANS À LA FORMATION PROFESSIONNELLE	✓			
	15043	POUR LE FINANCEMENT ADDITIONNEL DE LA PASSERELLE PROVISOIRE CFMS-DEP				
	15044	POUR LA FRÉQUENTATION ET LA RÉUSSITE DES JEUNES EN FORMATION PROFESSIONNELLE	✓		✓	
	15045	POUR LES ACTIVITÉS D'EXPLORATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES EN FORMATION GÉNÉRALE	✓	✓	✓	

Pierre Marchand, consultant

66

## Mesures d'appui (suite)

Ancien numéro	Nouveau numéro	SECTION 1: MESURES D'APPUI	FGJ	FGA	FP	Type
	15050	ACCUEIL ET INTÉGRATION DES ÉLÈVES ISSUS DE L'IMMIGRATION ET ÉDUCATION INTERCULTURELLE				
	15051	ACCUEIL ET FRANCISATION – MONTANT A PRIORI	v			
	15052	ACCUEIL ET FRANCISATION – MONTANT A POSTERIORI	v			
	15053	SOUTIEN À L'INTÉGRATION DES ÉLÈVES IMMIGRANTS ET L'ÉDUCATION INTERCULTURELLE	v			
	15054	SOUTIEN À L'INTÉGRATION DES ÉLÈVES IMMIGRANTS ET L'ÉDUCATION INTERCULTURELLE	v			
	15060	SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT PÉDAGOGIQUE DES AUTOCHTONES				
	15061	PROJETS DE SENSIBILISATION À LA RÉALITÉ AUTOCHTONE	v			
	15062	POUR LES PROJETS VISANT LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DES ÉLÈVES AUTOCHTONES	v			
	15063	SOUTIEN À L'ÉDUCATION AUTOCHTONE DANS LE RÉSEAU	v	v		
	15064	SOUTIEN À DES PROJETS EN DÉVELOPPEMENT NORDIQUE				
	15070	SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ ET À L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES SECONDES	v	v	v	
	15080	VIRAGE NUMÉRIQUE DANS LE RÉSEAU SCOLAIRE	v			
	15090	STRATÉGIE DE RENFORCEMENT DES LANGUES				
	15091	POUR L'EMBAUCHE DE NOUVEAUX CONSEILLERS PÉDAGOGIQUES	v			
	15092	POUR LE PLAN DE FORMATION DES ENSEIGNANTS	v			
	15093	POUR LE SOUTIEN À LA TRANSITION ENTRE LE TITULAIRE ET LE SPÉCIALISTE	v			
	15100	SOUTIEN À LA BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE				
	15101	POUR LES BIBLIOTHÉCAIRES EMBAUCHÉS AU COURS DES ANNÉES SCOLAIRES PRÉCÉDENTES	v			
	15102	POUR L'EMBAUCHE DE NOUVEAUX BIBLIOTHÉCAIRES	v			
	15103	POUR L'ACQUISITION DE LIVRES ET DE DOCUMENTAIRES	v			P

Pierre Marchand, consultant

67

## Mesures d'appui (suite)

Ancien numéro	Nouveau numéro	SECTION 1: MESURES D'APPUI	FGJ	FGA	FP	Type
	15110	MESURES DE SENSIBILISATION À L'ENTREPRENEURIAT				
	15111	POUR L'ESPRIT D'ENTREPRENDRE	v	v		
	15112	POUR L'ESPRIT D'ENTREPRISE			v	
	15120	ANIMATION SPIRITUELLE ET ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE	v			
	15130	JOURNÉES DE SUPPLÉANCE - CORRECTION D'ÉPREUVES OBLIGATOIRES	v			
	15140	MESURES LIÉES AUX CONDITIONS DE TRAVAIL				
	15141	PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DE LA VALEUR AJOUTÉE DE D'AIDE À L'AFFECTATION, AU RECRUTEMENT ET À LA RÉTENTION DU PERSONNEL ENSEIGNANT *	v			CC
15553	15142	AJUSTEMENT POUR LES GROUPES FORMÉS D'ÉLÈVES DE DIVERS NIVEAUX D'ÉTUDES *	v	v	v	CC
15551	15143	PRIME D'ÉLOIGNEMENT À LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES *				CC
15144	15144	COMPENSATION LIÉE À L'ORGANISATION DE GROUPES D'ÉLÈVES AU SECTEUR DE L'ÉDUCATION DES ADULTES *		v		CC
15145	15145	PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL PROFESSIONNEL ET PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL PROFESSIONNEL EN RÉGIONS ÉLOIGNÉES *	v	v	v	CC
	15146	PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL PROFESSIONNEL ET PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL PROFESSIONNEL EN RÉGIONS ÉLOIGNÉES - COMMISSIONS SCOLAIRES ANGLOPHONES *	v	v	v	CC
15552	15147	PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DANS LES RÉGIONS ÉLOIGNÉES *				CC
15141 & 15142	15150	SOUTIEN DE L'OFFRE RÉGIONALE EN FORMATION PROFESSIONNELLE -15150- (30352)				
	15150	MESURES LIÉES À L'INSERTION PROFESSIONNELLE	v	v	v	
	15160	ACTIVITÉS ÉDUCATIVES INNOVANTES EN FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES				
	15161	PROJETS PARTICULIERS VISANT LA PERSÉVÉRANCE, LE RACCROCHAGE ET LA RÉUSSITE SCOLAIRE PRIORITAIREMENT DES CLIENTÈLES DE 16 À 24 ANS		v		D
	15162	REHAUSSEMENT ET LE MAINTIEN DES COMPÉTENCES EN LITTÉRATIE DES POPULATIONS ADULTES LES PLUS VULNÉRABLES		v		D
	15163	INTÉGRATION D'ÉVEIL À LA LECTURE DANS LES PRATIQUES FAMILIALES		v		D

71 →

93 →

Pierre Marchand, consultant

68

## Mesure d'appui (suite)

Ancien numéro	Nouveau numéro	SECTION 1: MESURES D'APPUI	FGJ	FGA	FP	Type
	15164	ACCUEIL ET LA FRANCSISATION EN FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES		v		
	15165	MAINTIEN ET LE REHAUSSEMENT DES COMPÉTENCES DES TRAVAILLEURS		v		
30170	15170	INITIATIVES DES ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET D'ENSEIGNEMENT	v			D
30190	15180	RESSOURCES ÉDUCATIVES NUMÉRIQUES	v			

**D** = La mesure dédiée se destine aux établissements et peut être transférée au sein de son regroupement, à moins d'indication particulière (par exemple, la mesure 15015 pour le renforcement des pratiques consacrées à la lecture et à l'écriture). La reddition de comptes pour cette mesure se fait dans le cadre de son regroupement.

**P** = La mesure protégée se destine aux établissements et doit être utilisée aux fins spécifiées dans la mesure; elle est non transférable (par exemple, la mesure 15012 pour l'aide alimentaire ou la mesure 15103 concernant l'acquisition de livres et documentaires). La reddition de comptes se fait de façon spécifique pour la mesure.

**SC** = La mesure sans contrainte est transférable sans limitation (par exemple, mesure 15120 pour l'animation spirituelle et l'engagement communautaire).

**CC** = La mesure aux conventions collectives du personnel enseignant.



Pierre Marchand, consultant

69

## Adaptation scolaire

Ancien numéro	Nouveau numéro	SECTION 2: ADAPTATION SCOLAIRE	FGJ	FGA	FP	Type
	15310	INTÉGRATION DES ÉLÈVES				
	15311	POUR L'INTÉGRATION EN CLASSE ORDINAIRE DES ÉLÈVES LOURDEMENT HANDICAPÉS D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE	v			
	15312	POUR LE SOUTIEN À L'INTÉGRATION EN CLASSE ORDINAIRE DES ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ	v			D
	15330	AIDE AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS ET EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION ET D'APPRENTISSAGE				
	15331	POUR L'AIDE ADDITIONNELLE AUX ÉLÈVES DAA	v			
	15332	AJOUT DE RESSOURCES POUR LES ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DAA	v			
	15340	SERVICES RÉGIONAUX ET SUPRARÉGIONAUX				
	15341	POSTES D'ENSEIGNANTS ADDITIONNELS	v			
	15342	POUR LES AJUSTEMENTS POUR AUTRES RESSOURCES ÉDUCATIVES	v			
	15343	POUR LES SERVICES RÉGIONAUX ET SUPRARÉGIONAUX DE SOUTIEN ET D'EXPERTISE	v			
	15350	PROJETS DE DÉVELOPPEMENT EN ADAPTATION SCOLAIRE				
	15351	SOUTIEN À LA RÉALISATION DE PROJETS DE DÉVELOPPEMENT, DE PROJETS LIÉS AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION ET DE PROJETS EN PARTENARIAT DU TYPE MEES-MSSS	v			
	15352	POUR LES MESURES PRÉALABLEMENT CONVENUES	v			
	15360	FINANCEMENT DES PLACES EN VERTU D'UNE ENTENTE AVEC LE MSSS	v			
	15370	MESURES LIÉES AUX CONDITIONS DE TRAVAIL				
15312	15371	SOUTIEN À L'INTÉGRATION GÉNÉRALE DES JEUNES	v			CC
15313	15372	SOUTIEN À LA COMPOSITION DE LA CLASSE	v			CC
15313	15372	SOUTIEN À LA COMPOSITION DE LA CALSSE (AJOUT CNVENTION 2015-2020)	v			CC
15312	15373	SOUTIEN AUX ÉLÈVES À RISQUES ET À L'INTÉGRATION HDAA	v			CC
15322	15374	LIBÉRATION DES ENSEIGNANTS	v			CC
15323	15375	LIBÉRATION PONCTUELLE DES ENSEIGNANTS	v			CC
15332	15376	AJOUT DE RESSOURCES POUR LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION RAPIDE	v			CC
15370	15377	PROFESSIONNELS EN SOUTIEN À LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES JEUNES ET ADULTES	v	v	v	CC

Pierre Marchand, consultant

70

## Régions et petits milieux

Ancien numéro	Nouveau numéro		FGJ	FGA	FP	Type
		SECTION 3: RÉGIONS ET PETITS MILIEUX				
	15510	BESOINS PARTICULIERS				
		MONTANT DE BASE PAR COMMISSION SCOLAIRE	✓			
		BESOINS PARTICULIERS POUR LES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES	✓			
		AIDE AUX PETITES ÉCOLES	✓			
	15520	ÉCOLES EN RÉSEAU	✓			
	15530	SOUTIEN EN MATHÉMATIQUE	✓			D
	15540	MAINTIEN DE L'ÉCOLE DE VILLAGE	✓			
15150	15550	SOUTIEN DE L'OFFRE RÉGIONALE EN FORMATION PROFESSIONNELLE			✓	
	15560	VITALITÉ DES PETITES COMMUNAUTÉS	✓			D
		TOTAL - RÉGIONS ET PETITS MILIEUX				

72 →

Pierre Marchand, consultant

71

### Le MEES ne fourni plus le calcul depuis 2015-2016

PARAMÈTRES D'ALLOCATION :

DOCUMENT C: CALCUL DES AJUSTEMENTS À L'ALLOCATION DE BASE POUR LES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES

ANNEXE 1P: COMPENSATION POUR L'ORGANISATION DES GROUPES EN PGA  
MESURE 30367 (PSE, PAR)

Mesure 15144: Compensation pour l'organisation des groupes en FGA

A - ETP RETENUS, SEC. 2IÈME CYCLE, CHARLEMAGNE 2014-2015	Nb d'ETP au 2 <sup>e</sup> cycle du sec. Doc F section.2	863.6
B - RATIO SPÉCIFIQUE, SECONDAIRE 2IÈME CYCLE	Nb d'ETP /Nb de groupes formés	23.8789
C - PRODUIT SERVANT À LA PONDÉRATION POUR LA C.S. ( C - A X B )		20 622.1
D - PRODUIT SERVANT À LA PONDÉRATION POUR L'ENSEMBLE DU RÉSEAU		260 454.4
E - FACTEUR DE PONDÉRATION OBTENU AVEC CE PRODUIT ( E - C / D )		0.07917
F - MONTANT DISTRIBUÉ POUR L'ENSEMBLE DES COMMISSIONS SCOLAIRES AFFILIÉES P.A.R. OU P.S.E.		1 192 930 €
G - MONTANT OBTENU POUR LA COMMISSION SCOLAIRE ( G - E X F )	0.07917* 1 192 930 = 94 453	94 453 €
H - NOMBRE D'ETC, ENSEIGNANTS AUX ADULTES, PERCOS 2014-2015	Total des ETP doc. F annexe 1.1	108.7
I - NOMBRE DE GROUPES FORMÉS, SECONDAIRE 2IÈME CYCLE (DOC. P, ANNEXE 2, SECTION 1) Nb de gr ou 2 <sup>e</sup> cycle du sec..Doc F section.2		36.16
J - NOMBRE DE GROUPES FORMÉS POUR L'ENSEMBLE DES CATÉGORIES DE SERVICES ÉDUCATIFS (DOC. P, ANNEXE 2, SECTION 1)	Total des groupes formés du sec..Doc F section.2	91.90
K - PROPORTION GROUPES FORMÉS, SECONDAIRE 2IÈME CYCLE ( K - I / J )		39.35 %
L - NOMBRE D'ETC RETENUS, ENSEIGNANTS SECONDAIRE 2IÈME CYCLE, PERCOS 2012-2013 ( L - H X K )		42.79
M - MONTANT À ALLOUER PAR ENSEIGNANT, SECONDAIRE 2IÈME CYCLE ( M - g / L )		2 207 €
N - MONTANT AJUSTÉ À ALLOUER PAR ENSEIGNANT, SECONDAIRE 2IÈME CYCLE		2 207 € (1)
O - COMPENSATION POUR L'ORGANISATION DES GROUPES EN FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES ( O - N X L )		94 453 €
(1) PLANCHER À 1 400 € PAR ENSEIGNANT, PLAFOND À 2 300 € PAR ENSEIGNANT.		

68 →

Pierre Marchand, consultant

72

## Partie 2.4

### Les allocations supplémentaires

Pierre Marchand, consultant

73

## Allocations supplémentaires

- Visent à tenir compte de certaines situations particulières et à développer certaines activités jugées prioritaires par le Ministère.
- Les allocations supplémentaires sont établies soit en fonction
  - d'un montant par élève et d'un nombre d'élèves reconnus,
  - des demandes présentées au Ministère,
  - des ressources financières disponibles.
- Sont allouées à des fins spécifiques.
- Plusieurs doivent être demandées avant une date limite
- Plusieurs font l'objet d'une reddition de comptes.
- Elles font toutes l'objet d'une demande.
- Les formulaires de demande d'allocation et de reddition de comptes, le cas échéant, relatifs à ces mesures sont disponibles à l'adresse Internet <http://collecteinfo.MEES.gouv.qc.ca>,

Pierre Marchand, consultant

74

## Allocations supplémentaires

Numéro	ALLOCATIONS SUPPLÉMENTAIRES	FGJ	FGA	FP		Type
30010	SERVICES DE GARDE					
30011	POUR LES ENFANTS INSCRITS ET PRÉSENTS SUR UNE BASE RÉGULIÈRE	✓				N.D.
30012	POUR LES ENFANTS SUR LE TERRITOIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL	✓				N.D.
30013	POUR LES JOURNÉES PÉDAGOGIQUES ET LA SEMAINE DE LA RELÂCHE	✓				Demande
30015	POUR LES POINTS DE SERVICES REGROUPANT AU MOINS 200 ENFANTS	✓				MEEES
30016	POUR LES PETITS POINTS DE SERVICES	✓				MEEES
30020	ENCADREMENT DES STAGIAIRES	✓	✓	✓		Demande
30090	ACTIVITÉS CULTURELLES	✓				Demande D
30091	POUR LA MISE EN OEUVRE DES ACTIONS LIÉES À L'ALLIANCE CULTURE-ÉDUCATION					Demande D
30110	AIDE A LA PENSION	✓				Demande
30120	FRAIS DE SCOLARITE HORS RESEAU					Demande
30121	LES ALLOCATIONS POUR FRAIS DE SCOLARITÉ	✓		?		Demande
30122						
30124	ÉTABLISSEMENTS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, DU MINISTÈRE DES AFFAIRES AUTOCHTONES ET DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADA OU DES ÉTABLISSEMENTS SITUÉS À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC	✓		?		Demande
30125						

Pierre Marchand, consultant

75

Numéro	ALLOCATIONS SUPPLÉMENTAIRES	FGJ	FGA	FP		Type
30130	DEVELOPPEMENT PEDAGOGIQUE	✓	✓	✓		Demande
30133	POUR LES ACTIVITÉS RÉGIONALES	✓	✓	✓		Demande
30134	POUR LE SOUTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DES PROGRAMMES D'ÉTUDES	✓	✓	✓		Demande
30135	POUR LES PROJETS TECHNOFAD ET LES PROJETS NOVATEURS			✓		Demande
30136	POUR LE SOUTIEN AUX ENTREPRISES			✓		Demande
30137	POUR L'ÉLABORATION DE PROGRAMMES D'ÉTUDES MENANT À L'ATTESTATION D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES (AEP)			✓		Demande
30138	Pour le développement de l'instrumentation de la RAC					
30139	Pour les centres d'expertise en reconnaissance des acquis (CERAC)					
30140	SOUTIEN A L'ADMINISTRATION ET AUX EQUIPEMENTS					
30144	Régime d'indemnisation	✓	✓	✓		Demande
30145	Location d'immeubles	✓	✓	✓		Demande
30150	MATERIEL DIDACTIQUE POUR LE PROGRAMME DE MATHÉMATIQUE DE 5E SECONDAIRE	✓				Demande
30160	MATERIEL DIDACTIQUE POUR LE COURS D'HISTOIRE POUR LA 3E ANNÉE DU SECONDAIRE	✓				Demande
30170	MATERIEL DIDACTIQUE POUR LE COURS D'ÉDUCATION FINANCIÈRE POUR LA 5E ANNÉE DU SECONDAIRE	✓				Demande
30180	INFRASTRUCTURES ÉDUCATIVES ET TECHNOLOGIQUES – SÉCURITÉ DE L'INFORMATION					Demande
30381	FORMATION ET PERFECTIONNEMENT (VOLET 1)					Demande
30382	AIDE À LA MISE EN OEUVRE DES PROCESSUS EN SÉCURITÉ DE L'INFORMATION (VOLET 2)					Demande
30390	AUTRES ALLOCATIONS	✓	✓	✓		Demande

Pierre Marchand, consultant

76

## Partie 2.5

### Les ajustements non récurrents

Pierre Marchand, consultant

77

## Ajustements

- Les ajustements peuvent être à la hausse ou à la baisse et être apportés au début ou au cours de l'année et portés sur les années antérieures.
  - Non-respect des mesures de contrôle de l'engagement du personnel (20010)
  - Contrôle de l'effectif scolaire (20020)(vérificateur externe)
    - La taille de l'échantillon est de 10 % de l'effectif avec un minimum de 25 dossiers.
      - Exemple : une erreur à incidence financière de 2 500 \$ entraîne un ajustement négatif de 2 500 \$
  - Grèves ou lock-out (20030)
  - Corrections techniques (20040)
  - Transfert d'effectif scolaire ordinaire après le 30 septembre (20050)
  - Opérations de vérification du cadre normatif (20060)
  - Allocations déterminées après la production du rapport financier (20070)
  - Mesure d'optimisation (20070)
  - Autres (pour des situations non prévues) (20090).

Pierre Marchand, consultant

78

## Partie 3

### Les revenus du produit maximal de la taxe générés par la formation générale des adultes

Pierre Marchand, consultant

79

## Revenus autonomes de la commission scolaire

- Constitués de la taxe scolaire et de la péréquation
- Servent à financer :
  - dépenses d'opération des immeubles
  - sièges sociaux et comités de la commission scolaire
  - gestion des écoles et des centres
    - direction et secrétariat
  - transport scolaire (une partie seulement)
  - services de garde (une très petite partie)
  - autres priorités de la commission scolaire

Pierre Marchand, consultant

80



## Ventilation du produit maximal de la taxe pour un ETP

Ventilation du PMT pour un ETP						
	Immeubles & équipements	Activités administratives	Gestion des écoles et des centres	Autres priorités locales	Autres services	Pondération totale
Pondération	0,725	0,3	0,65	0,725	0	2,4
Poids	30,21%	12,50%	27,08%	30,21%	0%	100,00%
Allocation	558,35 \$	231,03 \$	500,51 \$	558,35 \$	0 \$	1 931,14 \$

Clientèle (ETP)	215,96					
Allocation *	120 581 \$	49 893 \$	108 090 \$	120 581 \$	- \$	417 048 \$
Rééquilibrage	5 740 \$	2 375 \$	5 145 \$	5 740 \$	- \$	19 852 \$
Enveloppe	114 836 \$	47 516 \$	102 940 \$	114 836 \$	- \$	397 177 \$
Ajustements	(7 854) \$	(3 250) \$	(7 040) \$	(7 854) \$	- \$	(25 997) \$
Enveloppe nette	112 728 \$	46 644 \$	101 050 \$	112 728 \$	- \$	391 051 \$

Deuxième allocation la plus importante en FGA

Le montant pour le rééquilibrage (19 852 \$) compense pour la coupure de 25 997 \$ de l'ajustement de 5 % de l'enveloppe fermée.

Règle générale, les ajustements sont négatifs

83

## Exemple d'ajustements

	CS	Portion FGA
Commission scolaire		
Clientèle pondérée	11487,6	518,3
Pourcentage de la clientèle pondérée	100,0%	4,5%
Montant de base	246 872 \$	11 139 \$
Gestion des écoles	21 478 \$	969 \$
Commission scolaire de moins de 12 000 élèves	402 881 \$	
Fonctionnement des équipements	0 \$	0 \$
Ajustement pour l'énergie (+/-)	(3 188 \$)	
Facteur géographique	363 232 \$	16 389 \$
Besoins particuliers pour la gestion des sièges sociaux	792 458 \$	35 755 \$
Besoins particuliers pour le fonctionnement des équipements	27 169 \$	1 226 \$
Protecteur de l'élève	13 079 \$	590 \$
Antécédents judiciaires	6 880 \$	310 \$
Ajustement relatif au montant de base transitoire (+/-)	(103 402 \$)	(4 665 \$)
Transfert de la contribution exigée pour le transport scolaire	0 \$	
Mesure générale 2011-2012 pour atteindre l'équilibre budgétaire	(431 190 \$)	(19 455 \$)
Mesure générale 2013-2014 pour atteindre l'équilibre budgétaire	(310 783 \$)	(14 022 \$)
Mesure générale 2015-2016 pour atteindre l'équilibre budgétaire	(479 074 \$)	(21 615 \$)
Mesure générale 2014-2015 pour atteindre l'équilibre budgétaire	(253 001 \$)	(11 415 \$)
Mesure générale 2015-2016 pour atteindre l'équilibre budgétaire	(296 743 \$)	(13 389 \$)
Ajustement négatif - projet de loi 100	(109 759 \$)	(4 952 \$)
Dépenses administratives et masse salariale 2014-2015	(63 414 \$)	(2 861 \$)
	(176 505 \$)	(25 997 \$)

Ceci est un exemple fictif de la répartition des ajustements. Chaque commission scolaire a ses règles.

# Partie 8

## Points saillants, contrôles et stratégies

Pierre Marchand, consultant

83

### Les paramètres sont calculés à partir de plusieurs années de référence

- Nombre d'ETP de l'enveloppe fermée 2017-2018
- Taux horaire moyen subventionné
- Ratio maître-élèves
- Encadrement pédagogique (EP)
- Ressources de soutien (RS)
- Ressources matérielles (RM)
- Produit maximal de la taxe
- Investissement (MAO)

ETP réalisés  
80 % de 2015-2016  
20 % de 2014-2015

Effectifs de l'année  
2015-2016

ETP réalisés en  
2015-2016 pour le  
montant par élève

Nb d'ETP de l'enveloppe  
fermée 2017-2018

Pierre Marchand, consultant

84

## Points saillants (suite)

- Une enveloppe fermée
  - NB d'ETP de la commission scolaire est fonction :
    - des activités de deux années antérieures
    - des activités de l'ensemble du réseau
    - du nombre d'individus par ETP
  - La valeur d'un ETP est composée de six (6) éléments :
    - Ressources humaines (RH)
      - Du salaire moyen subventionné d'un enseignant
      - De la catégorie de services
      - Du nombre de points de service
      - Du nombre d'ETP de l'enveloppe fermée
    - Encadrement pédagogique
      - Des catégories d'activités
      - De la pondération de la clientèle
      - Du nombre d'ETP de l'enveloppe fermée

Pierre Marchand, consultant

85

## Points saillants (suite)

- Ressources de soutien
  - D'un montant de base par commission scolaire
  - De la catégorie d'activités d'enseignement
  - De la dispersion des bâtiments
  - Du nombre d'ETP de l'enveloppe fermée
- Ressources matérielles
  - Du montant commun à toutes les commissions scolaires (124 \$/ETP)
  - Du nombre d'ETP de l'enveloppe fermée
- Aide aux élèves ayant un besoin particulier
  - Indépendant du nombre d'ETP de l'enveloppe fermée
- SARCA
  - Indépendant du nombre d'ETP de l'enveloppe fermée
- Allocation pour les pénitenciers fédéraux
- Allocation pour les établissements de détention provinciaux
- Allocation pour le Récit
  - Un montant pour les CS qui ont un mandat régional (17 CS)
  - Un montant au prorata des ETP 2014-2015
  - Allocation pour la formation continue du personnel
  - Au prorata du nombre d'enseignants auquel s'ajoutent les enseignants des pénitenciers fédéraux

Pierre Marchand, consultant

86

## Points saillants (suite)

- Une enveloppe ouverte (activités réalisées en 2017-2018)
  - Formation à distance
  - Reconnaissance des acquis
- Des allocations *a priori*
- Des allocations supplémentaires (il faut en faire la demande)
- Le produit maximal de la taxe scolaire
- Des allocations pour les investissements (autorisation d'emprunter)

## Personnaliser les allocations dans les centres de formation

- Il est possible de calculer un montant par ETP pour chacun des centres
  - Taux horaire par enseignant personnalisé à chacun des centres
  - Un ratio maître-élèves personnalisé à chacun des centres
  - Attention de ne pas défoncer le total de l'enveloppe fermée.
    - Le modèle peut prévoir un ajustement (positif ou négatif) pour équilibrer la somme des enveloppes des centres avec l'enveloppe du MEES.
- Quelle sera la valeur ajoutée?

# Partie 9

## Conclusion

## Sommaire des impacts des décisions de la commission scolaire - FGA

Nombre réalisé d'ETP	S'il augmente, augmentation du nombre d'ETP de l'enveloppe fermée. S'il diminue, diminution du nombre d'ETP de l'enveloppe fermée.
Taux de croissance du nombre réalisé d'ETP	S'il est supérieur à celui de la moyenne provinciale, il y aura bonification du nombre d'ETP de l'enveloppe fermée. S'il est inférieur à celui de la moyenne provinciale, il y aura diminution du nombre d'ETP de l'enveloppe fermée.
Nombre d'individus par ETP	S'il est égal ou inférieur à celui de la moyenne provinciale, aucun impact. S'il est supérieur à celui de la moyenne provinciale, bonification importante du nombre d'ETP.
Nombre de points de service	S'il augmente, règle générale, augmentation de la valeur de l'enveloppe fermée. S'il diminue, règle générale, diminution de la valeur de l'enveloppe fermée.
Pourcentage des enseignants à taux horaire	S'il augmente, diminution de la valeur de l'enveloppe fermée. S'il diminue, augmentation de la valeur de l'enveloppe fermée.
Pourcentage des ETP au deuxième cycle du secondaire	S'il augmente, diminution de la valeur de l'enveloppe fermée. S'il diminue, augmentation de la valeur de l'enveloppe fermée.
Tâche des enseignants réguliers ou à contrat	Dès que vous libérez un enseignant de sa tâche d'enseignement, règle générale, cela a pour effet de diminuer la valeur de votre enveloppe fermée.
Tâche des enseignants à taux horaire	Dès que vous payez un enseignant à taux horaire pour autre chose que de l'enseignement, vous diminuez la valeur de votre enveloppe fermée.

**Les impacts se feront sentir deux ans après la décision.**

## Les indicateurs les plus importants

- Le nombre d'ETP réalisés
- Le nombre d'individus
- Le % d'enseignants à taux horaire
- Le % d'ETP au deuxième cycle du secondaire
- Le nombre de points de service (bâtiments appartenant à la commission scolaire)

## Attention

Le financement de la formation générale des adultes est très complexe. L'information financière est l'une des données à prendre en considération dans le processus de décision.

Avant d'utiliser une stratégie permettant d'augmenter le financement:

- Respecter les règles du MEES et la convention collective
- Faire les simulations
- Valider avec votre supérieur
- Valider les impacts sur la réussite des élèves
- Valider la codification pour la transmission dans Charlemagne avec le responsable des déclarations
- Valider avec le service des ressources financières
  - Codification
  - Les investissements payés par un partenaire autre que le MEES, etc.
- Valider avec le service des ressources humaines
  - Codification
  - Travail additionnel
  - Respect des conventions collectives (locale et nationale)
- Préparer une documentation à l'intention de votre personnel
- Donner de la formation à votre personnel
  - Guide des procédures



# Questions, échanges et évaluation

Pierre Marchand, MBA  
[marchand.chp@gmail.com](mailto:marchand.chp@gmail.com)  
450-692-4686

Pierre Marchand, consultant

93